

TESTS D'ENTRÉE AU CFMI RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024

Les conditions d'entrée au CFMI

Pour entrer au CFMI, il est nécessaire de posséder une identité artistique solide, une bonne maîtrise technique de son instrument et de sa voix, une maturité suffisante ainsi que de la motivation pour se former et travailler avec des enfants et d'autres publics.

Il faut en outre être titulaire du baccalauréat (ou d'un titre admis en équivalence) et justifier de deux années d'études supérieures ; ou avoir exercé une activité professionnelle permettant la Validation des Acquis Personnels et Professionnels.

Des dérogations sont possibles en fonction des parcours des candidats¹.

Les tests d'entrée

Le recrutement a lieu suite à l'examen d'un dossier et à des tests qui comprennent : des épreuves écrites d'écoute, des épreuves instrumentales et vocales, individuelles et collectives, ainsi qu'un entretien. Ces différents moments ont pour objectifs de permettre au jury d'apprécier les qualités musicales des candidats, leur sens de l'écoute et du jeu collectif, leur culture, leur capacité à communiquer et transmettre, leur motivation à entrer dans cette formation professionnelle. Il n'y a pas d'épreuve éliminatoire.

Le CFMI organise une session de recrutement en mai-juin ; et parfois d'autres en juillet et/ou septembre. Les épreuves se déroulent sur une seule journée. L'inscription au CFMI n'est définitive qu'après l'inscription administrative à l'université de Lille.

Conseils pour vous préparer

- Concevez et présentez un programme instrumental et vocal véritablement musical, où vous êtes à l'aise, qui vous mette en valeur et qui soit le reflet de votre personnalité. Il n'y a pas d'esthétique musicale imposée ou interdite.
- La voix est un outil indispensable au musicien intervenant. Entraînez-vous, à chanter, à déchiffrer. Acquérez suffisamment de technique vocale et d'assurance pour être capable d'interpréter une chanson devant un public.
- Les relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques et le déchiffrage nécessitent une maîtrise minimale de l'écrit musical. Adressez-vous le cas échéant à un conservatoire ou une école de musique afin d'être orienté vers un cours de formation musicale adapté à votre projet.
- Le jury sera attentif à votre aisance relationnelle. Multipliez les expériences qui préparent au partage et à la transmission (encadrer des groupes d'enfants, animer des ateliers, diriger un chœur ou un ensemble, pratiquer la musique en groupe, danser...).
- Explorez des univers culturels et artistiques variés, par l'écoute, par le jeu, par la fréquentation de concerts, par des pratiques diverses. Le champ est vaste : musiques contemporaines et actuelles, musiques anciennes, musiques traditionnelles européennes ou non, musiques expérimentales, musiques improvisées, musique électroacoustique, chanson...
- Informez-vous sur le métier de musicien intervenant par des rencontres et des lectures afin de conforter votre projet et de vous engager dans cette voie en connaissance de cause.

¹ Le genre masculin appliqué aux pronoms ou aux noms (*candidat, enseignant...*) est employé de façon générique dans le but de ne pas alourdir le texte. Il doit évidemment se comprendre comme incluant tous les genres.

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

(mise à jour 31 janvier 2024)

Calendrier général des tests – session 1

- Dépôt des candidatures sur la plateforme *eCandidat* du 11 mars au 07 avril 2024 ;
- Examen des dossiers et convocation des candidats admissibles 08-12 avril 2024 ;
- Épreuves orales d'admission entre le 16 et le 22 mai 2024.

DOSSIER DE CANDIDATURE / ADMISSIBILITÉ PIÈCES À FOURNIR AVANT LE 07 AVRIL 2024

Outre les renseignements administratifs et les justificatifs de diplômes, d'expériences de formation ou professionnelles, le candidat fournira une vidéo et un document de présentation.

- Vidéo : programme musical où le candidat se présente comme chanteur et instrumentiste. 10 minutes et 2 GO maximum. *Format MP4 préférable. Nommer le fichier : « NOM Prénom – programme musical ».*
- Document de présentation : une page maximum où le candidat explicite ses choix de répertoire (chant et instrument) et les conditions de réalisation de l'enregistrement. *Format PDF préférable. Nommer le fichier « NOM Prénom – présentation ».*

Recommandations pour le choix du programme

- Le programme musical que vous présentez doit permettre au jury d'apprécier votre personnalité artistique et votre capacité à chanter, jouer, interpréter ; et éventuellement accompagner ou improviser.
- Il doit obligatoirement comporter une interprétation vocale. Les chanteurs non instrumentistes présenteront deux pièces de styles différents, dont l'une au moins en langue française.
- Il peut relever de tout type de répertoire : classique, contemporain, jazz, chanson, musique traditionnelle, compositions ou arrangements personnels, etc. Choisissez de réelles pièces musicales et non des études technique ou des pièces « de concours ».
- Vous pouvez jouer ou chanter *a cappella*, être accompagné par un ou plusieurs musiciens, un play-back, ou vous accompagner vous-même, à condition que la recommandation suivante soit respectée...

Recommandations techniques

- Les vidéos doivent permettre de vous voir et vous entendre distinctement. Évitez les coupures et les montages, soyez attentif au cadrage et à la prise de son.
- Le jury sera compréhensif quant à la qualité technique des enregistrements. Les vidéos serviront uniquement dans le cadre de l'entrée au CFMI et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers ou diffusées.
- Les deux documents seront transmis par le biais d'un service du type *Framadrop*, *WeTransfer* ou *FileSender*. Ils seront adressés avant le 8 avril 2024 à Pascal LAMBRECQ (pascal.lambrecq@univ-lille.fr). En cas de difficultés, vous pourrez lui envoyer un mail ou lui laisser un message téléphonique au 06.72.57.05.32. N'attendez pas le dernier moment pour vos envois.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION (en présentiel)

Les candidats convoqués aux épreuves d'admission seront prévenus individuellement

Exercices d'écoute – épreuve écrite (30 minutes)

Relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques, commentaire d'écoute (extraits d'œuvres issues de répertoires divers).

Épreuve orale individuelle (20 minutes)

- Déchiffrage *a cappella* d'une mélodie après un temps de préparation de 15 minutes où le candidat pourra s'aider d'un clavier (fourni) ou de l'instrument de son choix ;
- Prestation devant le jury : chaque candidat recevra des instructions personnalisées pour préparer cette épreuve (jouer, chanter tout ou partie de son répertoire avec des consignes d'interprétation particulières, présentation d'un répertoire complémentaire de celui présent sur la vidéo, etc.) ;
- Échange avec le jury au cours duquel il pourra être demandé au candidat de mémoriser et restituer un fragment musical, d'improviser, d'harmoniser... afin de cerner l'aisance et la « réactivité » du candidat dans sa maîtrise instrumentale et vocale.

Épreuve collective d'apprentissage de chanson (10 minutes)

Il s'agit d'apprendre oralement un chant au groupe formé par les autres candidats et d'en mener une interprétation musicale. La partition du chant est donnée en fin de matinée, le candidat dispose d'un temps de préparation. Il peut s'aider d'un piano ou de son propre instrument pendant la préparation comme pendant l'épreuve elle-même.

Épreuve collective d'improvisation (30 minutes)

Après un temps de préparation, les candidats se livrent à une improvisation collective libre, dans l'esprit de la musique expérimentale. Le déroulement de la séquence est ensuite analysé collectivement par les candidats eux-mêmes. Le jury peut proposer un deuxième moment d'improvisation.

Entretien individuel (15 minutes)

Chaque candidat est amené à s'exprimer sur son parcours et son expérience, sur ses motivations, sur ce qu'il attend de la formation, sur sa connaissance du métier de musicien intervenant ainsi que sur sa culture générale et musicale.

Nota : les épreuves se déroulent sur une seule journée, les durées des épreuves notées ci-dessus sont indicatives. Il n'y a pas d'épreuve éliminatoire.

Les résultats de l'admission sont communiqués individuellement aux candidats par courrier électronique à l'issue de la session de tests. En cas de refus, le jury motive sa décision et formule des recommandations (compléments de formation, conseil de réorientation) aux candidats non retenus.

Tenez-vous informé de l'ouverture de la plateforme *eCandidat* sur le site de l'université de Lille (www.univ-lille.fr) ou sur les pages du CFMI (<https://cfmi.univ-lille.fr/>).

